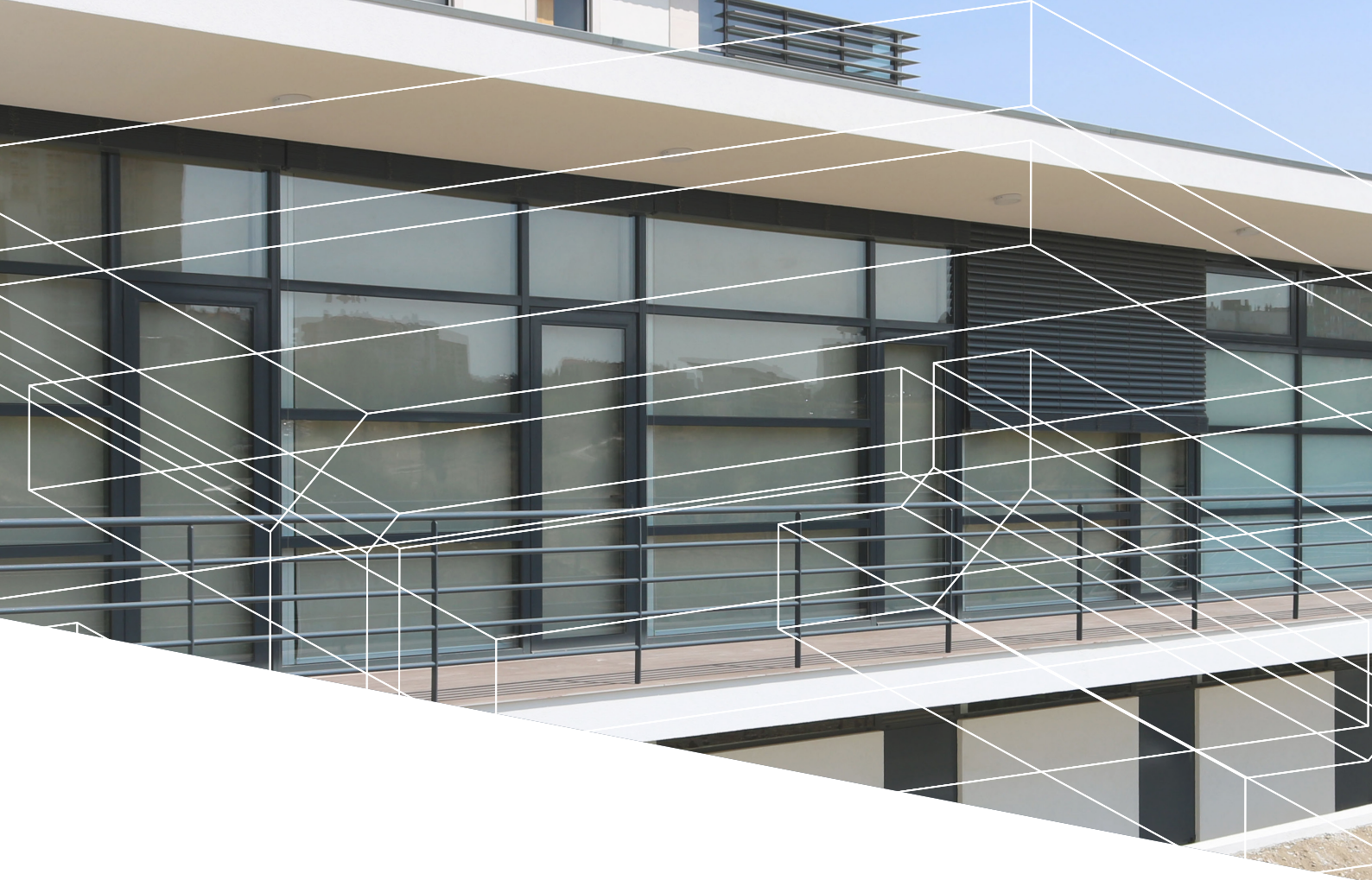




POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Cohésion | Cohérence | Méritocratie | Loyauté | Précision | Éthique | Culture



DÉCEMBRE 2024

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

INDICE

1. Cadre	3
2. Introduction	3
3. Objectifs.....	3
4. Stratégie d'entreprise	3
5. Principes d'action	4
5.1 Clients.....	4
5.2 Collaborateurs.....	5
5.3 Fournisseurs	6
5.4 Actionnaires.....	6
5.5 Communautés locales et utilisateurs finaux.....	6
5.6 Institutions financières	6
6. Engagements.....	7
6.1 Environnement	8
6.2 Sociale	8
6.3 Modèle de gouvernement.....	9

1. CADRE

La Politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise est applicable à toutes les activités du Groupe CONDURIL.

2. INTRODUCTION

La mission de CONDURIL est la création durable de richesse pour ses actionnaires et la pérennité des meilleures conditions de travail pour ses collaborateurs - et leur satisfaction comme premier vecteur de notre responsabilité sociale.

Nous croyons que nous ne pouvons créer de la valeur et de la richesse que de la bonne manière, c'est-à-dire avec franchise, confiance et responsabilité, fondées sur une culture d'intégrité qui signifie: Honnêteté, Transparence, Justice et le strict respect des règles et règlements sont nos valeurs et le fondement de tous nos principes.

Cette politique de responsabilité sociale des entreprises vise à établir les principes de la performance de CONDURIL, afin d'assurer un comportement responsable dans le développement de ses activités envers toutes les parties prenantes.

3. OBJECTIFS

L'objectif de la Responsabilité Sociale des Entreprises de CONDURIL est de parvenir à un développement durable, en respectant les exigences les plus importantes et les plus rigoureuses du processus de production de manière responsable et efficace, en promouvant une culture d'éthique et de conformité, en assurant la rentabilité pour ses actionnaires, en favorisant le développement personnel et professionnel de ses employés et en accompagnant le développement des différents contextes sociaux dans lesquels elle développe son activité.

La culture de CONDURIL, valorise l'action, promeut la transparence, forme les collaborateurs et encourage la communication, en utilisant de manière durable les ressources naturelles nécessaires à son activité, en promouvant la durabilité sociale et environnementale.

4. STRATÉGIE D'ENTREPRISE

« Ce n'est qu'en agissant de manière durable et sur la base de nos valeurs que nous pourrions continuer à exister et à construire un monde meilleur. »

CONDURIL développe toute son activité dans le domaine du génie civil et son objectif principal, tant en termes techniques qu'économique, est d'être (et d'être reconnue par le marché comme tel) l'une des meilleures sociétés d'ingénierie portugaises.

La contribution de CONDURIL à la société par la création de richesses pour assurer le bien-être des citoyens est également l'un de ses objectifs.

Les engagements de CONDURIL envers la société peuvent être résumés comme suit:

- Respect de l'éthique, de l'intégrité et de la rigueur dans les relations avec toutes les parties prenantes;
- Respect de l'environnement économique, social et environnemental;
- Promotion de l'innovation et de son application dans le processus de production;
- Création d'emplois et bien-être pour la société.

Tout au long de son existence, CONDURIL a développé ses principes d'entreprise qui encadrent sa performance et celle de ses collaborateurs:

- Être l'une des meilleures entreprises de travaux publics;
- Une entreprise à la fois plus compétitive et plus humaine;
- Une organisation légère et flexible;
- Rendement économique;
- Respect du Client et honnêteté dans la relation;
- Une croissance obtenue grâce à des gains de productivité;
- Fidélité aux principes.

5. PRINCIPES D'ACTION

« Tout au long de son histoire, CONDURIL a cherché à tracer son parcours sur les voies de la durabilité et à contribuer au développement et au bien-être de ses employés ainsi que des localités où elle est implantée. »

Les principes d'action de CONDURIL avec ses parties prenantes et l'environnement, sont basés sur le respect des normes et réglementations nationales et internationales en vigueur dans les lieux où elle opère, ainsi que sur l'engagement envers les objectifs de développement durable définis par l'organisation.

CONDURIL définit ses parties prenantes comme toutes les organisations et tous les individus qui ont la capacité d'influencer la réalisation des objectifs de l'organisation.

En tant que parties prenantes, nous citerons les clients, les actionnaires, les employés, les partenariats, les communautés et les utilisateurs finaux, les fournisseurs, les entités de réglementation et de surveillance, les institutions financières et les associations professionnelles, qui bénéficient des politiques liées à la qualité, à l'environnement, à la sécurité et à la santé, à la sécurité de l'information, à la responsabilité sociale et conformité.

5.1 Clients

CONDURIL maintient des normes appropriées de courtoisie, de correction et de fierté professionnelle dans ses relations avec ses Clients, ce qui constitue un facteur de différenciation dans sa compétence technique et organisationnelle.

CONDURIL s'engage à :

- Réaliser des ouvrages de génie civil répondant aux normes de qualité les plus rigoureuses
- Satisfaire les besoins du Client, lui accorder la meilleure attention et le traiter avec honnêteté;
- Respecter les droits du Client et les engagements contractuels, en cherchant à satisfaire et à dépasser ses attentes;
- Maintenir des niveaux élevés de compétence technique, en fournissant des services de qualité et en agissant avec efficacité, diligence et neutralité;
- Fournir toutes les informations de manière pertinente, véridique et précise;
- Évaluation périodique du degré de satisfaction du Client.

5.2 Collaborateurs

Le Code de Conduite (Éthique et Bonnes Pratiques) est un guide pour la performance professionnelle de tous les collaborateurs de CONDURIL, en ce qui concerne leur travail, les ressources utilisées et l'environnement de l'entreprise, en respectant les principes de loyauté, d'intégrité, d'exactitude, de légalité, de bonne foi, de transparence, de professionnalisme et de confidentialité, en tenant compte de la mission et des politiques en vigueur chez CONDURIL.

CONDURIL promeut parmi ses collaborateurs le sens de la noblesse de ses Valeurs et de sa Mission, en les encourageant à accomplir avec zèle, efficacité et responsabilité les devoirs et responsabilités qui leur sont attribués dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que la fermeté et la civilité dans les relations interpersonnelles.

De bonnes relations interpersonnelles, tant dans l'environnement de travail que dans les relations avec les Responsables de Projet, les Superviseurs et la Société Civile dans son ensemble, sont très importantes.

Compte tenu de la dispersion de CONDURIL, opérant dans différentes zones géographiques, il est important que les relations de nos collaborateurs soient guidées par une performance saine, avec toutes les personnes avec lesquelles ils interagissent, et qu'ils n'évaluent jamais quelqu'un en fonction de son origine, de sa position sociale ou de ses croyances, car dans la culture de CONDURIL, aucun type de xénophobie ne peut être accepté.

Un environnement de travail inclusif, équitable et diversifié, veillant à ce que les employés se sentent valorisés, respectés et soutenus, en garantissant l'égalité des chances de croissance et de progression de carrière, basées sur le mérite, la performance et le potentiel.

C'est fondamental que chaque collaborateur, partout dans le monde, internalise cette pensée et en fait une pratique permanente.

Le devoir de loyauté doit être démontré par les collaborateurs, qui doivent guider leurs actions par la franchise, la transparence et l'exactitude dans la présentation des faits et des informations fournies, sans jamais dissimuler la vérité, même dans des circonstances personnellement désavantageuses. Les collaborateurs de CONDURIL doivent s'abstenir de toute participation à des pratiques impliquant ou correspondant à des actes de corruption ; s'abstenir d'apporter intentionnellement ou par négligence une aide matérielle ou morale à des actes de corruption et de signaler toute pratique de corruption connue ou suspectée.

Ainsi, tous les collaborateurs de CONDURIL doivent :

- Orienter leurs actions dans l'entreprise en motivant une augmentation la productivité, en maintenant un climat sain de confiance et de respect de la structure hiérarchique, en partageant les connaissances et les informations et en cultivant l'esprit d'équipe;
- Poursuivre le développement professionnel en vue d'une amélioration continue de leurs connaissances et de leurs compétences, en cherchant à tirer la meilleur parti et les meilleurs résultats de la formation professionnelle promue par l'entreprise;
- Maintenir une attitude de respect et cordiale envers les autres collaborateurs, en cultivant une relation saine, indépendamment de la position hiérarchique, sans actes irrespectueux et sans abus d'autorité/pouvoir;
- Respecter scrupuleusement les règles et procédures internes, y compris l'engagement en matière de confidentialité et de sécurité de l'information.

5.3 Fournisseurs

CONDURIL applique des méthodologies pour la sélection des fournisseurs basées sur l'objectivité, la transparence et la non-discrimination. Le choix des fournisseurs est basé sur les critères de sélection – éthiques, techniques et économiques – clairs, impartiaux et transparents, évitant dans la mesure du possible les situations d'exclusivité.

Les procédures en vigueur permettent la gestion, l'évaluation, la classification et le suivi des performances des fournisseurs, en favorisant le respect des normes et bonnes pratiques en matière de qualité, d'environnement, de santé et sécurité et de sécurité de l'information et autres résultant de la législation en vigueur.

CONDURIL ne tolère pas les pratiques commerciales coercitives visant à obtenir un avantage ou tout type de harcèlement moral, sexuel, politique ou religieux, guidant ses performances par la pratique d'une concurrence commerciale honnête et loyale.

5.4 Actionnaires

L'engagement de CONDURIL envers les actionnaires et les investisseurs est soutenu par la transparence de l'information, le Conseil d'Administration mettant à leur disposition toutes les informations légalement requises en temps opportun.

CONDURIL, consciente de l'importance de tous ses investisseurs, met à disposition plusieurs canaux pour satisfaire son engagement de communication et de transparence, à travers son site web, mettant également à disposition un service d'assistance spécialisé, sous la responsabilité du représentant de la société pour les relations avec le marché.

5.5 Communautés locales et utilisateurs finaux

CONDURIL souhaite contribuer au développement socio-économique des sites de construction, en identifiant les besoins qui peuvent être satisfaits dans le cadre de sa responsabilité sociale.

5.6 Institutions financières

Les institutions financières agissent comme intermédiaires entre différents agents économiques, permettant l'accès aux ressources financières et à l'information, ayant un impact et une influence substantiels sur l'activité de CONDURIL.

CONDURIL garantit le respect total et scrupuleux de tous les engagements pris, en entretenant un contact régulier, en fournissant des informations actualisées sur les performances de votre entreprise et sur les tendances du secteur qui la concerne.

6. ENGAGEMENTS

CONDURIL comprend que le développement durable est de plus en plus associé à la qualité de vie et au bien-être des populations, impliquant non seulement les composantes économiques, environnementales et sociales, mais aussi les aspects spatiaux et territoriaux, culturels et politiques.

CONDURIL vise à créer un impact social et environnemental positif en contribuant à l'Agenda 2030 des Nations Unies et à ses objectifs de développement durable (ODD) à travers des stratégies qui intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur. Consciente des impacts de son activité et de sa responsabilité dans la promotion du développement durable, CONDURIL s'engage envers les objectifs et les actions respectives présentés dans la Feuille de route de développement durable 2030, qui contribuent positivement aux cibles des ODD.

Promouvoir une culture de sécurité chez Conduril							
Améliorer la qualité de vie des communautés locales							
Minimiser l'impact négatif de Conduril sur les communautés locales							
Réduire les émissions opérationnelles de GES du Groupe Conduril							
Valoriser et réduire la quantité de déchets générés							
Relever les standards de qualité							
Garantir des relations transparentes avec les fournisseurs, en intégrant des engagements ESG							
Consolider une relation de proximité et de confiance avec nos fournisseurs							

6.1 Environnement

CONDURIL combine ses objectifs commerciaux avec la protection de l'environnement, en encourageant le développement et l'utilisation de processus, de méthodes, de pratiques, de matériaux et de produits écologiquement durables.

La politique environnementale de CONDURIL définit les principes généraux d'action suivants :

- Engagement à remplir les obligations de conformité;
- Engagement à prévenir la pollution, à préserver les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes;
- Utilisation durable des ressources : réduire, réutiliser et recycler les déchets produits au détriment de leur élimination;
- Engagement envers l'amélioration continue de la performance environnementale.

6.2 Sociale

Pour une entreprise comme CONDURIL, qui opère sur le marché international, il est vital de pouvoirs s'adapter à la société dans laquelle elle travaille, en cherchant à s'intégrer au mieux dans l'environnement social existant, en respectant les coutumes locales et en collaborant intelligemment, dans la mesure du possible, dans le cadre de sa responsabilité sociale.

La responsabilité sociale de CONDURIL a pour principaux vecteurs :

- Respect des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la législation en vigueur, ne tolérant pas : la discrimination fondée sur la race, l'ethnique, la classe sociale, la nationalité, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance à un parti politique, l'âge, la responsabilité familiale, l'état civil, l'appartenance à un syndicat, le handicap physique, ni les comportements de harcèlement ou d'abus sexuels, le recours au travail des enfants ou le travail sous la menace de sanctions ou de représailles;
- Application des principes généraux de sécurité dans toutes ses activités par l'adoption de mesures visant à éliminer les dangers, à évaluer et contrôler les risques, à prévenir les blessures et les atteintes à la santé des collaborateurs, à accroître leur motivation, leur épanouissement personnel et professionnel et leur esprit d'équipe;
- Respect du droit de libre association avec des syndicats ou des associations de travailleurs;
- Assurer aux collaborateurs un revenu conforme à leurs fonctions qui leur permet de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, en favorisant un travail décent;
- Durabilité des meilleures conditions de travail et de rémunération pour nous collaborateurs, actifs et retraités, notamment grâce à la retraite complémentaire de notre fonds de pension, créé en 1989, et entièrement pris en charge par CONDURIL;
- Promotion de l'éducation/formation comme élément structurant de l'évolution sociale et économique, par le biais du Département des Ressources Humaines au Portugal et la CONDURIL Academy en Angola et au Mozambique;
- Attribution de bourses d'études supérieures par la CONDURIL Academy en Angola et au Mozambique;
- Attribution de bourses « Bolsas CONDURIL – Engenheiro Amorim Martins », visant à soutenir les frais de scolarité des étudiants en ingénierie de la FEUP - Faculté d'Ingénierie de l'Université de Porto;
- Contribuer au développement socio-économique des communautés situées sur les sites de construction.

6.3 Modèle de gouvernement

Le Conseil d'Administration de CONDURIL, conformément à ses statuts et à la législation en vigueur, il est chargé d'approuver la stratégie et les politiques générales de l'organisation, en particulier la Politique de responsabilité sociale d'entreprise.

Le conseil d'administration est chargé de poursuivre les objectifs stratégiques, de promouvoir et superviser la politique interne, les normes, les procédures et les pratiques de CONDURIL en matière de responsabilité sociale d'entreprise, ainsi que surveiller le degré de respect de la politique, des normes, des recommandations et des bonnes pratiques dans ce domaine.

CONDURIL s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de Gouvernance, intégrant les principes fondamentaux de la responsabilité sociétale des entreprises, aux niveaux éthique, social, environnemental et économique, tout au long de sa chaîne de valeur et dans ses domaines d'activité.

Le Conseil d'Administration veille à agir conformément aux objectifs stratégiques de CONDURIL, en contrôlant et vérifiant son évolution, en garantissant la véracité des informations divulguées, en veillant au respect des règles et directives internes et conformément aux statuts et à la législation en vigueur, en particulier la Politique de responsabilité sociale d'entreprise.

CONDURIL dispose d'un mécanisme pour promouvoir et superviser le comportement éthique de tous les professionnels impliqués dans l'organisation et le respect de toutes les réglementations applicables, ainsi que pour identifier, gérer et atténuer les risques de non-respect des normes établies.

CONDURIL met à disposition un canal de signalement pour recevoir et traiter les plaintes concernant des irrégularités ou le non-respect des procédures et normes internes et/ou externes sur des questions concernant CONDURIL, ses collaborateurs ou ses activités.

Cette politique de responsabilité sociale d'entreprise a été approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de 12 décembre 2024.